

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit de la propriété intellectuelle

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Droit de la propriété intellectuelle* s'inscrit dans le cadre du CEIPI (Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle) tout à la fois centre de formations et centre de recherche. Elle offre une formation complète dans tous les domaines de la propriété intellectuelle et ce, sans considération de frontières géographiques (droit national, droit régional, droit international), ni thématiques (croisement de la propriété intellectuelle et d'autres disciplines).

Le master comporte trois spécialités en deuxième année :

- *Propriété industrielle,*
- *Droit européen et international de la propriété intellectuelle,*
- *Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance, qui compte quatre parcours : Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels ; Droit de la propriété intellectuelle et commerce ; Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel ; Droit et gestion de la propriété intellectuelle.*

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs et les débouchés sont bien identifiés, notamment dans sa partie préparation à des examens qualifiants (conseil en propriété industrielle, mandataire Office européen des brevets). Le master prépare aussi, plus classiquement, aux professions juridiques et judiciaires, comme identifiés dans les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).</p> <p>Les formations proposées sont éprouvées et bénéficient de l'expérience et de l'activité scientifique du laboratoire CEIPI.</p>
Organisation
<p>Le dossier ne comporte pas de précisions sur l'organisation de la première année (M1).</p> <p>La mention propose trois spécialités de 2^e année de master (M2) qui s'adressent à des publics variés : scientifiques, juristes, gestionnaires selon les spécialités.</p> <p>Les spécialités <i>Propriété industrielle</i> et <i>Droit européen et international de la propriété intellectuelle</i> possèdent une identité très marquée et une excellente lisibilité. Dans le cadre du projet IdEX « par-delà les frontières », le CEIPI a</p>

<p>répondu à l'appel à projets stratégiques Formation - Effet de levier IdEx (amorçage ou consolidation) et obtenu un financement pour le M2 <i>Droit européen et international de la propriété intellectuelle</i>.</p> <p>La spécialité <i>Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance</i> présente un profil plus éclaté du fait de la présence de quatre parcours. Les objectifs de chaque parcours sont cependant distincts et clairement identifiés. Comme l'avait déjà noté l'AERES, l'intitulé du parcours <i>Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel</i> peut prêter à confusion dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'envisager le droit du marché de l'art, mais plutôt les industries culturelles.</p> <p>La cohérence entre le M1 et les spécialités n'apparaît pas clairement à la lecture du dossier d'autoévaluation. Il n'existe pas vraiment de tronc commun en M2, l'absence de mutualisation (ou sa rareté) est expliquée par le caractère pointu et distinct de chaque spécialité.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est fortement adossée à la recherche. Le dossier d'autoévaluation fait état de partenariats importants avec l'INPI - Institut national de la propriété intellectuelle - (sous la forme d'un accord-cadre, signé en 2014), l'Office de l'Union Européenne pour la propriété intellectuelle EUIPO, au niveau de l'Union Européenne (le directeur exécutif de l'EUIPO assure la présidence du conseil d'administration du CEIPI), l'Office Européen des Brevets, au niveau de l'Europe, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Organisation Mondiale du Commerce, au niveau international. Il est aussi question de partenariats informels avec d'autres universités (Paris 1, Paris 2, Montpellier) ; il semblerait que soient ici visés les cours dispensés par des enseignants provenant de ces universités.</p> <p>Enfin, le CEIPI a tissé un réseau professionnel important et bénéficie du soutien d'ordres professionnels.</p> <p>Au plan régional, le dossier indique que le CEIPI est le seul à délivrer des diplômes en propriété intellectuelle alors même que la spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> (mention <i>Droit des affaires</i>) de l'Université de Strasbourg, comprend beaucoup d'enseignements en propriété intellectuelle. Il faut aussi ajouter au paysage le M2 <i>Gestion et droit de l'économie numérique</i> (GDEN) dans la mention <i>Administration économique et sociale</i>.</p> <p>Enfin, le CEIPI a joué un rôle dans la création d'un pôle de compétences en propriété intellectuelle dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et il fait partie du pôle de compétitivité Alsace Biovalley.</p>
Equipe pédagogique
<p>La formation bénéficie de l'excellence des enseignants-chercheurs du CEIPI.</p> <p>Faute d'éléments dans le dossier d'autoévaluation, il n'est pas possible d'évaluer la répartition des responsabilités entre les enseignants-chercheurs au sein des spécialités et parcours. Des comités pédagogiques se réunissent au moins une fois par an. Ils semblent chargés d'évaluer les formations et de faire évoluer les programmes au besoin et le responsable de la spécialité organise des réunions avec les étudiants pour recueillir leurs appréciations.</p> <p>Il n'est pas possible d'apprécier la part des intervenants professionnels et extérieurs par spécialité ou parcours, seule une information globale au niveau de la mention est fournie. Ainsi, les enseignants-chercheurs réalisent 961h - 37 % (dont 342h réalisées par des enseignants-chercheurs d'autres universités), 205h - 8 % par des professionnels associés et 1 427h - 55 % par des professionnels. Le nombre important de cours à horaire réduit nuit à la lisibilité de la formation. Il serait sans doute plus lisible de les dissocier des cours fondamentaux.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont relativement restreints en M1 : 10 à 13 étudiants chaque année entre 2013 et 2016. Les spécialités ont également des effectifs assez limités : en 2013-2014, 67 en <i>Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance</i> (4 parcours), 14 en <i>Droit européen et internationale de la propriété intellectuelle</i> et 13 en <i>Droit de la propriété industrielle</i> ; en 2015-2016, respectivement, 59, 14 et 10.</p> <p>Le taux d'insertion professionnelle l'année de diplomation semble assez moyen avec d'après l'enquête menée en 2010 (apparemment sur la promotion diplômée en 2010) une insertion de 64 % (taux de réponse de 60 %), en 2011 38 % (taux de réponse de 80 %) et en 2012 48 % (taux de réponse de 72 %). Il n'y a pas de distinction par spécialité ni d'enquête à 36 mois.</p> <p>Peu de poursuites en doctorat sont à noter (0 en 2009-2010, 2010-2011 et 2012-2013 ; 3 en 2011-2012), ce qui peut étonner au vu de l'adossement fort de la formation à la recherche.</p>
Place de la recherche
<p>La formation bénéficie d'un centre de recherche actif et reconnu sur la scène nationale et internationale (le CEIPI). Les étudiants bénéficient des événements organisés par le laboratoire et sont également formés à la recherche dans le cadre de travaux collectifs et aussi individuels (mémoires).</p>

Place de la professionnalisation
<p>Il ressort du dossier un effort constant d'adaptation au paysage et aux besoins socio-économiques, sans que les moyens mis en œuvre soient détaillés.</p> <p>Cette adaptation est facilitée par les différentes coopérations du CEIPI avec des institutions (OEB - Office Européen des Brevets, OMPI - Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, etc.). L'ouverture professionnalisante se traduit par l'intervention de nombreux praticiens au sein des spécialités.</p>
Place des projets et des stages
<p>Aucune information n'est fournie sur le M1 (même l'annexe du dossier d'autoévaluation détaillant les maquettes ne présente que les M2).</p> <p>Pour les parcours ou spécialités en alternance, le stage est remplacé par les périodes en entreprises. Le dossier n'apporte pas plus de précisions sur ce point.</p> <p>La spécialité <i>Droit européen et international de la propriété intellectuelle</i> est à finalité recherche, mais un stage facultatif peut être réalisé.</p> <p>Un stage de deux mois seulement est prévu pour la spécialité <i>Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance</i>, parcours <i>Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel</i>.</p> <p>L'Université de Strasbourg, grâce au CEIPI, a été retenue pour le nouveau programme de coopération avec le monde académique intitulé <i>Pan-European Seal Professional Traineeship Programme</i> (Programme paneuropéen de stage professionnel) offert par l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) et l'OEB. Cette coopération permet à des universités partenaires d'envoyer des candidatures de ses étudiants en master pour effectuer un stage d'une durée d'un an, rémunéré 1.000 euros mensuels sans compter les frais de transport.</p> <p>Il n'y a pas de précisions sur l'évaluation des stages ou sur une aide éventuelle.</p> <p>Concernant les projets, il semble exister des travaux collectifs et individuels menés en cours d'année sur des sujets d'actualité. Ils ne ressortent pas clairement dans les maquettes d'enseignement.</p>
Place de l'international
<p>De nombreux partenariats européens sont noués avec des institutions (OEB, Office communautaire des variétés végétales...) ainsi que des universités et réseaux de recherche (Institut Max Planck notamment ; EIPIN (European Intellectual Property Institutes Network) : réseau européen de centres de recherche en propriété intellectuelle - cinq membres).</p> <p>Après trois programmes Tempus avec l'Université de Skopje (République de Macédoine), un DU (diplôme universitaire) commun a été créé. Il est encore fait état d'un accord de coopération avec l'Université de Dresde et d'un autre avec l'Université d'Oxford.</p> <p>Au plan international, le dossier mentionne aussi de nombreux accords et partenariats avec des institutions et avec des universités. Il n'est cependant pas toujours aisé de faire le lien entre ces différents accords et la formation offerte par le CEIPI.</p> <p>Les formations du CEIPI comprennent une UE sur les langues étrangères appliquées au domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Par ailleurs, tous les enseignements du parcours <i>Droit et gestion de la propriété intellectuelle</i> de la spécialité <i>Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance</i> sont en anglais.</p> <p>Les enseignements de la spécialité <i>Droit européen et international de la propriété intellectuelle</i> sont assurés pour moitié environ en anglais par des enseignants-chercheurs d'universités étrangères et des professionnels étrangers.</p> <p>Les conférences du CEIPI (recherche) auxquelles assistent les étudiants de la formation sont en anglais.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le nombre de candidatures reçues (1 077 pour 2016/2017, sans que l'on sache si cela concerne la mention ou les spécialités) montre l'attractivité de la formation proposée.</p> <p>Les étudiants peuvent bénéficier du service d'insertion professionnelle de l'université et le CEIPI fait également jouer son réseau pour proposer des offres de stage et d'emploi.</p> <p>Le CEIPI dispose d'un service de documentation dédiée.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est dispensée en présentiel sur site. Certaines formations sont indiquées comme étant ouvertes en formation continue sans que le dossier n'apporte plus de précisions.</p> <p>Cependant, les enseignements du parcours <i>Droit et gestion de la propriété intellectuelle</i> de la spécialité <i>Droit de la</i></p>

<p><i>propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance</i> et ceux de la spécialité <i>Propriété industrielle</i> sont organisées en périodes, alternant présence en entreprise et cours à l'université (on ne sait pas s'il s'agit de contrat de professionnalisation, d'apprentissage, de stagiaires FC -formation continue-ou d'organisation des enseignements). Aucune précision n'est donnée sur l'éventuel passage du C2I niveau 2 métiers du droit.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Il est indiqué que les règles générales des modalités de contrôle des connaissances sont définies au niveau de l'université et s'appliquent à tous les diplômes, sans autres précisions. Les modalités d'évaluation en M2 sont classiques (épreuve écrite, orale et une épreuve orale d'exposé-discussion).</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le dossier mentionne le suivi du mémoire par un enseignant-chercheur et la disponibilité de l'équipe en général. Il n'existe pas de dispositifs formalisés permettant un suivi de l'acquisition de compétences. Les spécialités disposent d'un supplément au diplôme. Ce dernier ne présente pas les compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Il n'y a pas d'éléments d'appréciation ou de chiffrage fournis en dehors du suivi général réalisé par l'université. En revanche, le dossier fait état des efforts en vue d'accompagner les étudiants à trouver un emploi (bourse à l'emploi sur le site, association des amis du CEIPI...).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Il n'existe pas formellement un conseil de perfectionnement au niveau de la mention intégrant l'ensemble des parties prenantes en particulier les étudiants. Il existe des questionnaires d'évaluation des enseignements à destination des étudiants remis ensuite au comité pédagogique.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre de formation très complète et de qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- Une équipe pédagogique compétente.
- Un adossement à la recherche en adéquation avec la formation, par un centre de recherche reconnu et qui bénéficie de partenariats importants.

Points faibles :

- Des effectifs faibles en première et deuxième année dans la plupart des spécialités ou parcours.
- Une absence de cohérence M1/M2 (pas de progressivité de la spécialisation).
- Une spécialité éclatée (*Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance*), moins lisible que les deux autres.
- Un taux d'insertion limité.

- Une absence d'outils de pilotage (suivi du devenir des étudiants à 36 mois, absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention).
- Un dossier lacunaire voire parfois confus (absence de précisions sur la répartition des responsabilités entre les enseignants-chercheurs, de précisions sur la première année du master, sur les modalités d'alternance...).

Avis global et recommandations :

Le CEIPI offre une mention de master en *Droit de la propriété intellectuelle* reconnue et avec une forte identité, qui tient surtout aux spécialités, en particulier celles ouvrant à des examens qualifiants.

Malgré tout, l'évaluation de cette mention est rendue difficile du fait d'un dossier lacunaire et confus et l'absence d'information concernant la première année de master qui dénote que la mention n'est pas conçue comme un tout en deux ans. Il importe donc de retravailler la cohérence entre la première année du master et les spécialités de deuxième année.

Les effectifs affichés semblent également faibles aussi bien en M1 qu'en M2 où même si les effectifs sont en nette hausse, ils se répartissent entre trois spécialités dont une se divisant en quatre parcours. Il importe que le conseil de perfectionnement (à mettre en place) se saisissent de cette question et travaille à la lisibilité de l'offre de formation large pour un public restreint. L'insertion des diplômés semble à l'issue du diplôme moyenne mais là encore, l'absence d'enquête à 36 mois ne permet pas de savoir s'ils s'améliorent à moyen terme. Il conviendrait sans doute d'envisager des rapprochements avec les mentions *Administration économique et sociale* spécialité *Gestion et droit de l'économie numérique* et *Droit des affaires* spécialité *Droit du multimédia et des systèmes d'information*.

Observations de l'établissement

Master

Mention : *Droit de la propriété intellectuelle*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'évaluation de la mention « Droit de la propriété intellectuelle » effectuée par l'HCERES appelle deux séries d'observations :

Michel DENEKEN

Président

1°) Observations relatives aux points faibles mentionnés dans la conclusion de l'évaluation

Il convient de rappeler qu'il existe deux filières d'offres de formation de master proposées par le CEIPI :

- l'une dédiée aux scientifiques correspondant à la spécialité « Propriété Industrielle »,
- l'autre dédiée aux juristes titulaires d'ores et déjà d'un M1 Droit privé délivré par les facultés de droit des universités françaises et étrangères.

. S'agissant de la spécialité « Propriété Industrielle », pour les scientifiques, la formation comprend un M1 et un M2. Le M1 « Propriété industrielle » comporte un enseignement d'introduction au Droit général et une spécialisation pointue en Droit des brevets (droit français, européen et international). Le M2 comporte, au premier semestre, un enseignement d'approfondissement du Droit général et au second semestre, une option entre d'une part, le droit des marques, dessins et modèles et d'autre part, le droit du contentieux des brevets en Europe. Cette formation a été créée, il y a 4 ans et le nombre de participants est croissant.

. S'agissant des spécialités « Droit Européen et International de la Propriété Intellectuelle » et « Droit de la Propriété Intellectuelle dans l'Economie de la Connaissance », pour les juristes, les formations proposées ne comportent qu'un M2 de spécialisation en Droit de la propriété intellectuelle. Les juristes peuvent choisir entre deux spécialités et entre plusieurs parcours répondant d'une part, à l'évolution des carrières qui leur sont offertes et d'autre part, à leurs projets professionnels. Le CEIPI forme donc en moyenne 80 étudiants chaque année, dans ces deux spécialités, répondant ainsi aux besoins des professionnels (conseils en propriété industrielle, avocats spécialisés, services de propriété industrielle et intellectuelle des grandes entreprises).

La diversité des formations (scientifiques et juristes), l'éventail des carrières professionnelles, la construction des programmes, imposent une coordination qui assure la cohérence de l'offre de formation et une adaptation constante avec les milieux professionnels.

2°) Observations relatives à l'avis global et aux recommandations de la conclusion de l'évaluation

En ce qui concerne la mention « Administration économique et sociale », spécialité « Gestion et droit de l'économie numérique », il convient de préciser que cette formation est portée par une autre composante ; elle est destinée à un public différent.

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032

67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr

En ce qui concerne la mention « Droits des Affaires », spécialité « Droit du multimédia et des systèmes d'information », cette formation a été créée, à l'origine, par le CEIPI en partenariat avec la Faculté de Droit et l'École de Management. Le programme couvrait les disciplines rattachées à l'ensemble des médias et aux divers systèmes d'information. Le master « MSI » se distinguait donc des formations du CEIPI principalement centrées sur les spécialités en Droit de la propriété industrielle et intellectuelle. Les débouchés professionnels étaient donc différents.

Strasbourg, le 2/06/2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. DENEKEN', is positioned above the printed name.

Michel DENEKEN